

Circulaire d'information

INFCIRC/1211

31 mai 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 23 mai 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

N° 4131/35-197-70388

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

Le 23 mai 2024, à 13 h 31 (heure d'été d'Europe de l'Est), la ligne électrique hors site Dniprovskia de 750 kV reliant la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, sous occupation temporaire de la Russie, au système énergétique ukrainien unifié a été déconnectée.

La Russie ayant ignoré les appels du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale de l'AIEA demandant le retrait urgent de tous les militaires et autres personnels non autorisés de la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporizhzhia et le retour immédiat de la centrale sous le contrôle total des autorités ukrainiennes compétentes, la centrale nucléaire de Zaporizhzhia reste dans une situation précaire, ne pouvant compter que sur une seule source d'énergie externe.

Du fait des activités militaires russes sur le site de la centrale nucléaire ukrainienne et de l'absence d'un nombre suffisant de personnel ukrainien agréé, ainsi que des décisions techniques déraisonnables prises par l'administration occupante russe de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, cette dernière est une fois de plus menacée d'une perte totale des alimentations électriques et d'un risque d'accident nucléaire.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[sceau] [signé]

Vienne, le 23 mai 2024